



RÉGION ACADÉMIQUE  
GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# ÉCOLE INCLUSIVE



**RAPPORT DE JURY CAPPEI**

**SESSION 2025**

**Président de jury : CAURET DIDIER**

**IA-DAASEN**

# SOMMAIRE

1. Introduction.....	2
2. Cadre général de la certification.....	3
3. Certification par la voie de la VAE.....	4
4. La validation des acquis et de l'expérience (VAE).....	4
a. Analyse quantitative	
b. Analyse de l'épreuve	
5. Certification par la voie de la formation et candidat libre.....	6
6. La voie de l'examen.....	6
a. Analyse quantitative	
b. Analyse des épreuves	
7. Analyse de l'épreuve 1.....	9
8. Analyse de l'épreuve 2.....	11
9. Analyse de l'épreuve 3.....	12

## 1. Introduction

*« Évaluer, c'est observer avec recul, comprendre avec justesse et accompagner avec exigence et bienveillance ». CURRON Syndia, PE Spécialisée.*

Le présent rapport a pour but d'apporter aux futurs candidats, un éclairage sur les enjeux de la formation et sur les attendus des diverses épreuves du Certificat d'Aptitude aux Pratiques Professionnelles de l'École Inclusive.

Il rappelle le cadre réglementaire de la certification et s'attache à fournir des orientations pour la préparation des épreuves.

Ce rapport synthétise les contributions des membres des commissions.

La formation des futurs enseignants spécialisés dans notre académie constitue un enjeu majeur face au nombre de plus en plus croissant d'élèves à besoins éducatifs particuliers pour lesquels nous devons apporter des réponses.

Cette formation a aussi pour vocation d'aider la personne en formation à se construire une nouvelle identité professionnelle en développant sa réflexion sur ses pratiques et en affinant ses gestes professionnels.

Au-delà d'une évaluation, ce rapport se veut un outil destiné aux futurs candidats, qui propose des recommandations pour les aider à mieux appréhender les critères de réussite et adopter une posture en adéquation avec l'enseignant spécialisé en devenir.

Je tiens à remercier les formateurs académiques pour leur investissement, les gestionnaires du service de la Division des Examens et concours et les inspecteurs du premier degré.

Votre engagement et votre expertise sont des éléments essentiels pour une mise en œuvre réussie de cette certification.

Le Président du jury

Didier CAURET

IA-DAASEN

## 2. Cadre général de la certification

- Décret du 21 décembre 2020 modifiant le décret du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI
- Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude aux pratiques de l'éducation inclusive

Le Certificat d'Aptitude aux Pratiques Professionnelles de l'École Inclusive (Cappei), commun aux professeurs du premier degré et du second degré, est destiné à attester la qualification des professeurs du premier degré et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

Le CAPPEI atteste l'acquisition des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé :



### 3. Certification par la voie de la VAE

Les candidats désirant se présenter à l'obtention du CAPPEI **par la voie de la validation de l'expérience professionnelle** doivent dans un premier temps, renseigner et transmettre un dossier de recevabilité (livret 1). Ce dossier permettra de vérifier si la demande est en conformité avec les exigences de la démarche.

Si la candidature est jugée recevable, la deuxième étape consiste à compléter un dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (livret 2). Il s'agit de valoriser l'expérience, les compétences et aptitudes professionnelles acquises en rapport avec le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé.

Les candidats seront ensuite amenés à présenter leur dossier de validation et à valoriser leur parcours devant un jury. Une présentation de 15 minutes sera suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.



### 4. La validation des acquis et de l'expérience (VAE)

#### Analyse quantitative

9 candidats inscrits

6 validations de livret 1

5 candidats présentés avec le livret 2

			TOTAL
ULIS	3	0	3
SEGPA	1	1	2
		TOTAL	<b>5</b>

Sur les 5 candidats :

- 4 se présentaient pour la première fois, 3 ont réussi.
- 1 se présentait pour la deuxième fois, aucune réussite.



Notes obtenues comprises entre 7/20 et 18/20

Nombre de notes  $\geq 10 = 3$

Nombre de notes  $\leq 10 = 2$

Pourcentage général de réussite pour 3 candidats validés = **60 %**

Pourcentage de réussite par parcours :

2 candidats <i>Parcours ULIS</i>		<b>66,67 %</b>	1 candidat <i>Parcours SEGPA</i>		<b>50 %</b>
-------------------------------------	---	----------------	-------------------------------------	---	-------------

#### Analyse de l'épreuve

Éléments de réussite	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Maîtrise des compétences professionnelles concrètes en situation d'école inclusive</li><li>➤ Authenticité de l'engagement et articulation des actions professionnelles</li><li>➤ Préparation réfléchie et structurée du dossier professionnel (livret 2) et de la présentation orale associée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Incompréhension des enjeux de l'école inclusive</li><li>➤ Manque de connaissances théoriques pouvant étayer la pratique</li><li>➤ Manque de connaissances didactiques</li><li>➤ Concepts peu/mal maîtrisés</li><li>➤ Mauvaise compréhension des attendus de l'épreuve</li></ul>

La réussite de la certification par la voie de la VAE nécessite la capacité à mettre en valeur les expériences de manière cohérente avec le référentiel des compétences du CAPPEI.

### **Recommandations**

- ✚ Structurer et soigner le dossier professionnel. Rédiger le livret 2 de manière claire, cohérente et chronologique, en explicitant vos missions, actions et démarches pédagogiques.
- ✚ Mettre en lien vos expériences avec le référentiel de compétences du CAPPEI.
- ✚ Illustrer chaque compétence par des exemples concrets et mesurables.
- ✚ Analyser et expliciter vos pratiques professionnelles (actions réalisées) mais aussi les choix pédagogiques et les stratégies adoptées.
- ✚ Souligner les réussites et les difficultés rencontrées, ainsi que les ajustements effectués pour améliorer l'efficacité des interventions.
- ✚ Présenter les impacts de vos actions sur les compétences et la progression des élèves. (Inclure des supports ou bilans d'observation démontrant l'évolution des élèves ou l'atteinte d'objectifs pédagogiques.)
- ✚ Préparer et entraîner la présentation orale devant le jury

## 5. Certification par la voie de la formation et candidat libre

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive **par la voie de la formation ou en candidat libre**, comporte trois épreuves consécutives devant une commission désignée par le jury défini à l'article 5 de l'arrêté examen :

- **Épreuve 1** : une séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat.

L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

- **Épreuve 2** : un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.

Ce dossier de 25 pages maximum est communiqué aux membres de la commission au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'épreuve. Il comprend :

- Une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- Un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.

Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse.

- **Épreuve 3** : la présentation pendant 10 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne-ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission.

La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.

## 6. La voie de l'examen

### Analyse quantitative

31 candidats se sont inscrits à la certification

- 16 stagiaires
- 7 candidats ayant bénéficié de la formation l'année antérieure
- 8 candidats libres



**24 candidats** ont finalisé leur inscription :

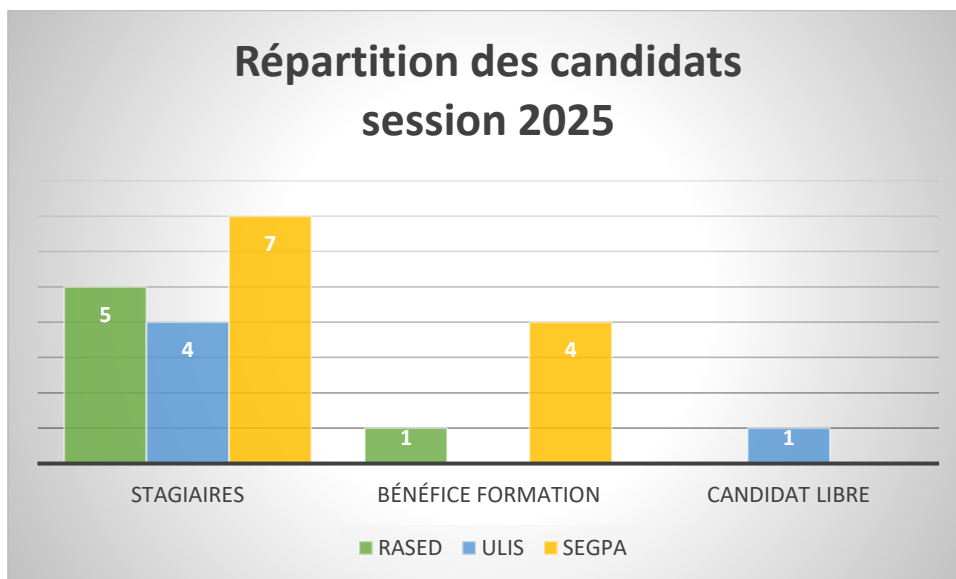
- 16 stagiaires
- 6 candidats ayant bénéficié de la formation les années précédentes dont
  - 2 candidates qui se présentent pour la 3<sup>ème</sup> fois
  - 4 candidats qui se présentent pour la 2<sup>ème</sup> fois
- 2 candidats libres

Sur les **24 candidats inscrits** :



- 1 candidate du 2D s'est désistée dans le parcours ULIS
- 1 candidate du parcours ULIS n'a pas pu présenter la certification car elle n'était pas sur le support adéquat

**22 candidats** ont donc passé la certification par la voie de l'examen :

						TOTAL
	Stagiaires	Ayant bénéficié de la formation	Candidat libre	Stagiaires	Ayant bénéficié de la formation	
<b>ULIS</b>	4		1			5
<b>RASED</b>	4	1		1		6
<b>SEGPA</b>	6	2		1	2	11
					TOTAL	<b>22</b>



## Résultats de la session

									
	V	NV	1 EP	2 EP	V	NV	1 EP	2 EP	
<b>ULIS</b>	1	3	1						5
<b>RASED</b>	2	1	1	1	1				6
<b>SEGPA</b>	4		3	1	1		2		11
	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		
	<b>22</b>								

V/Validé      NV/Non validé      1 EP/1 épreuve validée      2 EP/2 épreuves validées





Notes obtenues comprises entre 5/20 et 14,5/20

Nombre de moyennes  $\geq 10 = 9$



Nombre de moyennes  $\leq 10 = 13$  dont **4 candidats non validés**

Pourcentage général de réussite = **40,90 %**

Pourcentage de réussite par parcours :

							 
	V	1 EP	2 EP	V	1 EP	2 EP	
<i>Parcours ULIS</i>	<b>20 %</b>	<b>20 %</b>	<b>X</b>				<b>20 %</b>
<i>Parcours RASED</i>	<b>33,33 %</b>	<b>16,67 %</b>	<b>16,67 %</b>	<b>16,67 %</b>			<b>50 %</b>
<i>Parcours SEGPA</i>	<b>36,36 %</b>	<b>18,19 %</b>	<b>9,09 %</b>	<b>9,09 %</b>	<b>18,18 %</b>		<b>45,45 %</b>

**Réussites aux examens par catégories :**

	 			TOTAL
	Stagiaires	Ayant bénéficié de la formation	Candidat libre	
<b>ULIS</b>	1			1
<b>RASED</b>	3			3
<b>SEGPA</b>	4	1		5
			TOTAL	<b>9</b>

## 7. Analyse de l'épreuve 1 : Épreuve de pratique professionnelle.

*L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.*

**La réussite de l'épreuve 1 du CAPPEI repose sur une articulation cohérente entre :**

- ✓ Une séance pédagogique rigoureusement construite, fondée sur l'analyse des besoins et des obstacles des élèves ;
- ✓ Une mise en œuvre différenciée et inclusive, adaptée à la diversité cognitive et didactique des élèves ;
- ✓ Une argumentation analytique étayée au moment de l'entretien, reliant pratique, théorie et cadre institutionnel ;
- ✓ Une posture réflexive structurée, indiquant la capacité à évaluer et à améliorer sa propre pratique.

	Indicateurs observés chez les candidats ayant satisfait aux exigences de l'épreuve	Indicateurs observés chez les candidats n'ayant pas satisfait aux exigences de l'épreuve
<b>Mise en œuvre de la séance d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La séance est structurée et adaptée aux besoins analysés des élèves, avec des objectifs ciblés et détaillés permettant une progression ajustée à leur potentiel.</li> <li>➤ La conduite et les contenus reposent sur une analyse fine des obstacles didactiques et des habiletés cognitives mobilisées, garantissant des apprentissages accessibles et exigeants.</li> <li>➤ La démarche pédagogique est dynamique et différenciée : elle articule identification des obstacles, définition des besoins spécifiques et construction de réponses adaptées, en prévoyant des outils pour faciliter l'accessibilité réelle aux apprentissages.</li> <li>➤ Les outils développés sont pertinents et permettent une observation et une analyse précises des élèves ainsi que de la pratique enseignante.</li> <li>➤ L'équilibre entre étayage et désétayage est habilement géré, permettant aux élèves de progresser en autonomie tout en respectant le rythme de la classe de référence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les séances observées sont confuses, avec des objectifs et des modalités de travail peu ou pas explicités aux élèves, ce qui limite la compréhension et l'engagement.</li> <li>➤ Aucune modélisation des stratégies et procédures n'est proposée, privant les élèves de repères nécessaires à l'apprentissage.</li> <li>➤ La différenciation pédagogique est absente : le pas à pas imposé ne tient pas compte des profils cognitifs des élèves, ce qui conduit à une perte d'attention progressive et à un faible degré d'autonomie et d'initiative.</li> <li>➤ L'analyse des besoins des élèves est insuffisante, ce qui empêche de concevoir un enseignement adapté et d'envisager les obstacles à l'apprentissage ainsi que les adaptations nécessaires.</li> <li>➤ La pratique observée montre une conception imprécise de l'enseignement, avec de nombreuses approximations conceptuelles sur le champ disciplinaire, et un manque de prise en compte des obstacles didactiques et cognitifs dans l'activité.</li> <li>➤ L'erreur n'est pas exploitée comme levier en faveur de l'acquisition des compétences.</li> <li>➤ Le guidage, l'étayage sont surexploités au détriment du conflit socio-cognitif.</li> <li>➤ Absence de documents relatifs au profil des élèves.</li> <li>➤ La séquence, quand elle est présentée, ne s'inscrit pas dans une progression claire qui vise une acquisition globale des programmes.</li> <li>➤ L'évaluation est souvent absente.</li> <li>➤ L'AESH est souvent livré à lui-même.</li> </ul>

<p><b>Échange avec le jury</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'analyse de la séance et son articulation sont pertinentes et montrent une compréhension approfondie de l'inscription de l'enseignement dans son contexte institutionnel.</li> <li>➤ L'entretien confirme la capacité à identifier avec précision les obstacles, caractériser les besoins et argumenter les adaptations mises en œuvre.</li> <li>➤ Les notions théoriques de la formation sont intégrées et appliquées à la conception d'un enseignement adapté, démontrant une maîtrise didactique et pédagogique solide.</li> <li>➤ Les points d'amélioration et la mise à distance réflexive sont développés de manière argumentée, illustrant une expertise professionnelle et une capacité à ajuster sa pratique en fonction des analyses réalisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'entretien révèle un manque de connaissances didactiques, qui limite la capacité à évaluer les élèves et à construire des séances adaptées.</li> <li>➤ Les réponses montrent une faible capacité d'analyse et de réflexion : l'affirmation prime sur l'argumentation, et le triptyque identification des obstacles – caractérisation des besoins – conception d'adaptations n'est pas mobilisé.</li> <li>➤ La mise à distance réflexive est laborieuse, et les conceptions exprimées se réfèrent davantage à l'intégration qu'à l'inclusion, ce qui est en deçà des attentes d'un enseignant spécialisé.</li> <li>➤ Les connaissances exprimées sur la scolarité inclusive et les modalités d'adaptation des apprentissages restent limitées et insuffisamment articulées aux besoins des élèves.</li> </ul>
------------------------------------	--	--

### **Recommandations**

- ✚ Sélectionner un nombre raisonnable d'objectifs d'apprentissage et justifier clairement ce choix pour garantir une progression efficace.
- ✚ Maîtriser didactiquement l'objet d'apprentissage : connaître les éléments constitutifs de la connaissance, identifier les habiletés cognitives nécessaires pour son acquisition.
- ✚ Adapter l'enseignement au profil cognitif des élèves : anticiper les obstacles prévisibles dans le processus d'apprentissage, tenir compte des compétences et expériences antérieures des élèves.
- ✚ Assurer la cohérence et la lisibilité des objectifs d'apprentissage : les relier à une progression individualisée, prendre en compte le projet de l'élève et la modalité de scolarisation.
- ✚ Veiller à la pertinence de l'étayage pédagogique : proposer un soutien adapté tout en laissant un degré d'autonomie approprié à l'élève.
- ✚ Intégrer le statut d'apprenant de l'élève : considérer son parcours antérieur, ses besoins et ses expériences dans l'élaboration de la séance.
- ✚ Mettre à disposition des supports clairs et adaptés : faciliter la compréhension des intentions et du déroulement de la séance présentée.
- ✚ Argumenter et justifier ses choix pédagogiques : se distancier des appréciations affectives, s'appuyer sur des critères objectifs, maintenir un dialogue de qualité avec la commission lors de l'entretien.

**8. Analyse de l'épreuve 2 :** Épreuve d'entretien à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle.

*L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.*

**La réussite de l'épreuve 2 du CAPPEI nécessite :**

- ✓ D'identifier une difficulté précise exprimée en termes compétences
- ✓ D'analyser la pratique professionnelle à partir d'une sélection de documents, en mobilisant des références théoriques et institutionnelles (didactiques et pédagogie).
- ✓ De structurer et d'argumenter son discours lors de la présentation orale et de l'entretien.
- ✓ De mettre en perspective sa pratique et montrer une analyse réflexive professionnelle approfondie

	Indicateurs observés chez les candidats ayant satisfait aux exigences de l'épreuve	Indicateurs observés chez les candidats n'ayant pas satisfait aux exigences de l'épreuve
<b>Dossier professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Démarche réflexive de l'enseignante traduite par une analyse des besoins des élèves, permettant d'apporter des réponses pédagogiques appropriées et adaptées à leur parcours d'apprentissage personnalisé.</li> <li>➤ Posture de praticien réflexif, intégrant les références théoriques pour ajuster la pratique et améliorer la qualité de l'accompagnement pédagogique.</li> <li>➤ Les interactions interdisciplinaires et le travail en équipe pluridisciplinaire sont intégrés dans la conception et la conduite de la séance, renforçant la pertinence professionnelle de l'action.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adaptation des pratiques en fonction des répercussions du trouble ou de la difficulté de l'élève sur les apprentissages.</li> <li>➤ Rédaction d'un dossier professionnel basé sur la trame d'un mémoire sans mise à distance réflexive ni proposition de prolongements professionnels.</li> <li>➤ Recension d'écrits, sans explicitation des objectifs ni mise en évidence des éléments structurants l'activité spécifique de l'enseignant spécialisé.</li> <li>➤ Les perspectives de co-intervention et d'articulation avec d'autres dispositifs éducatifs peu développées.</li> </ul>
<b>Échange avec le jury</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation fluide ; processus de professionnalisation et positionnement en tant qu'enseignant spécialisé clairement identifiable.</li> <li>➤ Habileté à questionner sa pratique à la lumière de références théoriques et institutionnelles pertinentes, et choix professionnels finement argumentés.</li> <li>➤ Distance réflexive démontrée par l'identification des axes d'évolution et l'appropriation progressive des éléments spécifiques du rôle d'enseignant spécialisé.</li> <li>➤ Articulation entre références et réflexion personnelle est explicitée, rendant lisible le cheminement professionnel et les perspectives d'approfondissement.</li> <li>➤ Posture de recherche et de réflexion critique, valorisant la dimension réflexive de l'écrit et son appropriation dans l'exercice oral devant le jury.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Difficulté à argumenter les choix professionnels et à entrer dans un dialogue constructif avec la commission.</li> <li>➤ Références théoriques anciennes et utilisées de manière peu efficiente, parfois avec des contresens sur leur portée pédagogique.</li> <li>➤ Positionnement de l'enseignant spécialisé pas clairement distingué de celui d'un enseignant en milieu ordinaire ; éléments structurants de la professionnalité insuffisamment identifiés.</li> <li>➤ Affirmations prédominantes par rapport à la démonstration et à l'explicitation des principes opérationnels.</li> <li>➤ Cheminement réflexif ne permettant pas un positionnement cohérent et argumenté vers une pratique professionnelle de l'école inclusive.</li> </ul>

## **Recommandations**

- ✚ Une formulation du titre qui met en évidence le questionnement de l'exercice professionnel d'enseignant spécialisé
- ✚ Un questionnement du processus de professionnalisation et une mise en évidence argumentée des étapes de basculement.
- ✚ Une réflexion ancrée dans la réalité professionnelle et la relation aux situations d'apprentissage
- ✚ Des choix documentaires cohérents permettant d'analyser et d'éclairer la question professionnelle et les réponses pédagogiques adaptées.
- ✚ L'actualité des références convoquées, notamment celles relevant du champ institutionnel
- ✚ La clarté et la lisibilité du dossier (écriture, mise en évidence des textes, cohérence des parties)
- ✚ La compréhension assurée des référents théoriques et institutionnels en rapport avec les fondements de l'école et l'enseignement inclusifs, leur mise en relation avec les difficultés des élèves et les perspectives d'action,
- ✚ Lors de la présentation du dossier, l'aptitude à la prise de recul ou la distanciation avec la conclusion de l'écrit,
- ✚ Lors de la phase d'entretien la prise en compte d'autres points de vue et l'évolution de la réflexion dans les échanges avec les membres de la commission.

**9. Analyse de l'épreuve 3 :** Épreuve de présentation d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

*L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.*

**Pour répondre aux attendus de l'épreuve 3 du CAPPEI, il convient de :**

- ✓ Maîtriser et mobiliser les concepts clés et principes de l'école inclusive, y compris les situations de handicap et les besoins éducatifs particuliers (obstacles, réponses aux besoins, accessibilité, parcours, modularité, grande difficulté scolaire), en évitant toute approche ségrégative.
- ✓ Réfléchir aux enjeux éthiques, pédagogiques et institutionnels de l'école inclusive, en situant l'action dans une perspective systémique et durable.
- ✓ Développer les qualités de communication et d'analyse réflexive : dialoguer de manière constructive avec la commission, argumenter ses choix, montrer une capacité à se distancier et analyser objectivement les effets de l'action.

	Indicateurs observés chez les candidats ayant satisfait aux exigences de l'épreuve	Indicateurs observés chez les candidats n'ayant pas satisfait aux exigences de l'épreuve
<b>Action de personne ressource</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les missions de personne ressource sont clairement comprises et mises en œuvre avec pertinence.</li> <li>➤ L'action s'appuie sur une analyse fine et contextualisée de la situation d'exercice.</li> <li>➤ L'action de personne ressource conduite fait apparaître des effets tangibles auprès du public ciblé, notamment en matière d'évolution des représentations et des pratiques professionnelles, contribuant effectivement à la mise en œuvre de la scolarisation inclusive.</li> <li>➤ L'action présentée s'inscrit pleinement dans une logique d'information et de formation à visée générale, ainsi que d'appui-conseil autour de situations concrètes. La présentation ne se limite pas à la description de l'action, mais propose également des pistes explicites de mesure des effets produits.</li> <li>➤ L'analyse conduite est pertinente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'action présentée ne met pas en évidence la spécificité des missions de l'enseignant spécialisé ni celles attendues d'une personne ressource.</li> <li>➤ Le travail conduit repose sur une initiative essentiellement individuelle, sans appui sur une analyse objectivée des besoins du terrain, ni information à l'IEN de circonscription.</li> <li>➤ L'enseignant ne sollicite pas de partenaires compétents pour enrichir la qualité de son action.</li> <li>➤ L'action est réalisée tardivement et demeure inachevée.</li> </ul>
<b>Échange avec le jury</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La prise de recul est clairement identifiée lors de l'entretien.</li> <li>➤ Une capacité réflexive solide, permettant d'analyser l'action et de la situer dans un cadre institutionnel cohérent.</li> <li>➤ L'action présentée, ainsi que les échanges avec le jury, permettent d'identifier une compétence d'appui-conseil en cours de consolidation et d'évolution.</li> <li>➤ Une capacité à s'inscrire dans une posture ajustée de personne ressource.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des difficultés à adopter une posture réflexive vis-à-vis de l'action présentée.</li> <li>➤ Difficultés à analyser la portée et à identifier clairement les enjeux éthiques, sociétaux et pédagogiques au regard des principes de l'École inclusive.</li> <li>➤ Les réponses apportées aux questions du jury demeurent insuffisamment argumentées, voire contradictoires avec les fondements mêmes de l'inclusion scolaire.</li> </ul>

## **Recommandations**

- ✚ Positionner clairement l'action au regard des missions de la personne ressource, en la distinguant d'une pratique d'enseignement ordinaire ou spécialisée.
- ✚ Ancrer l'action dans une analyse objective des besoins du terrain, construite avec les équipes et inscrite dans un cadre collectif et partenarial.
- ✚ Concevoir l'action comme une réponse ciblée à un besoin réel, visant information, soutien ou appui dans le déploiement concret de l'école inclusive.
- ✚ Sélectionner une action concrète, bien définie et structurée, intégrant les moments de régulation, d'ajustement et d'évaluation, avec des indicateurs d'impact sur les pratiques et sur les besoins des EBEP.
- ✚ Inscrire la démarche dans une logique de transformation des pratiques professionnelles, favorisant la montée en compétences des équipes et la durabilité des effets.
- ✚ Développer des compétences d'appui-conseil explicites, basées sur le compagnonnage, l'écoute, le questionnement et la co-construction, sans posture d'expertise prescriptive.
- ✚ Assurer la dynamique collective et la valorisation de l'action, en mobilisant les équipes et partenaires et en favorisant la mise en réseau.
- ✚ Adopter une posture réflexive et communicative, capable de : analyser objectivement l'action et ses effets, argumenter ses choix, accueillir la contradiction, dialoguer de manière constructive avec la commission.
- ✚ Structurer et rendre lisible la présentation : propos clairs et argumentés, format respecté (10 minutes), supports facilitant la compréhension des intentions et du déroulement de la séance.